



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

BILAN ET ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRÈS REPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2024

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 (APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT)

(EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	71 106	56 526
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	591 089	578 394
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	2 963 958	2 820 967
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	15 237	11 765
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	606 413	496 233
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	129 311	66 483
AC 7 - Autres actifs	5.7	175 403	147 196
TOTAL ACTIF		4 552 517	4 177 564
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	197 132	91 055
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	52 457	73 648
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 393 517	3 176 294
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	75 495	95 716
PA 5 - Autres passifs	5.12	339 578	274 440
TOTAL PASSIF		4 058 179	3 711 153
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		394 327	366 400
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	494 338	466 411
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 552 517	4 177 564

Bénéfice 2023	52 928 567,493
- Réserves pour Réinvestissements exonérés	25 000 000,000
Premier reliquat	27 928 567,493
- Dividendes à servir au titre de l'exercice 2023	25 001 911,250
Deuxième reliquat	2 926 656,243
- Réserves facultatives	2 926 656,243

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 07/05/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2023.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en tant que Commissaires aux Comptes le cabinet « AMC Ernst & Young » représenté par M. Nouredine HAJJI et le cabinet « DATN » (Deloitte) représenté par M. Tarek Sahl, et ce, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Meninx Holding », représentée par Mme Mongia CHABLY, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Radhi MEDDEB est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Faiza Ben Massaoud épouse Feki en qualité d'Administrateur indépendant, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette nomination prend effet dès la présentation d'un quitus, entier, définitif et sans réserve au titre de sa gestion de l'exercice 2023 et durant son dernier mandat en tant qu'administrateur indépendant à la Banque Nationale Agricole (BNA).

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Samia Karoui épouse Zouaoui en qualité d'Administrateur indépendant, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRÈS REPARTITION DES BÉNÉFICES 2023 SUITE APPROBATION DE L'AGO DU 26 AVRIL 2024

LIBELLÉ	CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVES À RÉGIME SPÉCIAL		AUTRES RÉSERVES	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	TOTAL
			RÉSERVES À RÉGIME SPÉCIAL	RÉSERVES RÉINVESTI, EXONÉRÉ				
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	52 929	519 340
Affectation résultat exercice 2023	-	-	-	25 000	2 927	-	-27 927	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	0	494 338

RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2023, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2023, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à 52.928.567,493 Dinars comme suit :



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE UBCI DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	C.1	71 106	56 526
Créances sur les établissements bancaires et financiers	C.2	592 045	578 504
Créances sur la clientèle	C.3	2 963 708	2 820 967
Portefeuille-titres commercial	C.4	16 822	12 750
Portefeuille d'investissement	C.5	595 245	489 086
Valeurs immobilisées	C.6	129 361	66 534
Autres actifs	C.7	177 285	149 205
Actifs d'impôts différés	C.8	6 234	6 267
TOTAL ACTIFS		4 551 806	4 179 839
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	C.9	197 132	91 055
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	C.10	53 431	73 648
Dépôts et avoirs de la clientèle	C.11	3 375 300	3 164 097
Emprunts et Ressources spéciales	C.12	75 495	95 716
Autres passifs	C.13	316 253	249 660
TOTAL PASSIFS		4 017 611	3 674 176
Intérêts des minoritaires dans le résultat		365	445
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 910	3 776
INTERETS MINORITAIRES		4 275	4 221
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		376 554	341 709
Résultat consolidé		53 358	59 725
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	C.14	529 920	501 442
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		4 551 806	4 179 839

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	C.15	881 937	799 925
Crédits documentaires	C.16	324 015	337 346
Actifs donnés en garantie	C.17	197 000	91 000
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 402 952	1 228 271
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	C.18	296 011	201 376
Engagements sur titres (Participations non libérées)	C.19	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		296 019	201 384
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	C.20	1 850 985	1 800 663
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 850 985	1 800 663

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

(EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	C.21	331 584	271 585
Commissions (en produits) (*)	C.22	71 050	67 353
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	C.23	26 770	33 963
Revenus du portefeuille d'investissement	C.24	36 077	34 595
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		465 481	407 496
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	C.25	(153 837)	(106 044)
Commissions encourues		(8 766)	(6 435)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(162 603)	(112 479)
PRODUIT NET BANCAIRE		302 878	295 017
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	C.26	(20 074)	(12 884)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	C.27	4 161	7 715
Autres produits d'exploitation (*)		1 427	660
Charges de personnel	C.28	(128 646)	(120 164)
Charges générales d'exploitation (*)		(66 672)	(62 698)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 940)	(9 441)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		83 134	98 205
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires (*)		764	(6 399)
Impôts sur les bénéfices	C.29	(30 175)	(31 636)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		53 723	60 170
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
Intérêts des minoritaires (*)		(365)	(445)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		53 358	59 725
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		53 358	59 725
RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION	C.30	2,668	2,986

(*) : Les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note A 2.9 sur les retraitements et reclassements).

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

(EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		425 245	367 346
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(159 373)	(114 747)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(42 615)	(45 207)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		974	4
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(155 230)	(284 357)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		208 411	87 093
Acquisition / Cession des titres de placement / titres de transaction		(4 341)	(11 364)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(168 006)	(225 297)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		24 414	17 508
Impôts sur les sociétés		(44 324)	(14 925)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		85 155	(223 946)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		30 990	36 672
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(97 001)	44 654
Acquisitions et cessions des immobilisations		(72 064)	(33 412)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(138 075)	47 914
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		-	-
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(20 297)	2 194
Dividendes versés		(25 624)	(15 361)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(45 921)	(13 167)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(98 841)	(189 199)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		404 589	593 787
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	C.31	305 748	404 588

EXTRAIT DE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.2.1. PÉRIMÈTRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.2.3.1. HOMOGÉNISATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2. ÉLIMINATION DES SOLDES ET TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2.1.5.2. PROVISIONS COLLECTIVES

La société mère UBCI constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023.

Conformément à la circulaire précitée, la société mère UBCI a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2023, d'un montant de 8 753 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élevaient à 43 043 KDT.

2.9. NOTE SUR LES RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat consolidé ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2022 a été retraitée comme suit :

POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	31.12.2022 PUBLIÉ (EN KDT)	RETRAITEMENT (EN KDT)	31.12.2022 RETRAITÉ (EN KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 2 – Commission (en produits)	67 272	81	67 353
PR 7 – Autres produits d'exploitation	1 323	(663)	660
CH 7 – Revenus du portefeuille d'investissement	(62 854)	156	(62 698)
PR 8 / CH 9 – Solde en gain/perce provenant des autres éléments ordinaires	(6 825)	426	(6 399)

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3.1. IMPACT DE LA RÉVISION DES PARAMÈTRES DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE UBCI

En application de la circulaire BCT n° 2024-01 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962KDT.

3.2. ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINÉ À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIÈGE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie immobilière arrêtée par le Conseil d'Administration, la société mère UBCI a procédé au cours de 2023 à la finalisation d'une opération d'acquisition d'un terrain destiné à la construction de son nouveau siège social pour un coût global de 34,5 millions de dinars.

3.3. INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la société mère UBCI, en 2023, s'élève à 2 773 KDT.

B. SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du Groupe UBCI se présente comme suit :

1. LE PÉRIMÈTRE ET LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉ	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION(*)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	UBCI	100%	100%	100%	100%	IG
UBCI BOURSE (i)	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	IG	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	IG	IG
UBCI Développement SICAR (Liquidée) (ii)	0,00%	99,90%	0,00%	99,90%	NI	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
U T P SICAF	42,29%	42,41%	42,41%	42,29%	IG	IG
HANNIBAL SICAV	33,58%	27,04 %	33,58%	27,04%	IG	IG
UNIVERS SICAV	67,26%	81,42 %	67,26%	81,42%	IG	IG

(*) IG : Intégration globale.

NI : Non intégrée

(i) : Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note C.33 Evénements postérieurs à la date de clôture, le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI). En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT. Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024. Par ailleurs, et jusqu'à la date d'arrêtés des présents états financiers consolidés, la société mère UBCI n'est pas représentée dans le Conseil d'administration de Cofib Capital Finances et ne participe pas à sa gestion. A cet effet, le périmètre de consolidation arrêté au 31 décembre 2023 n'intègre pas la société CCF.

(ii) : La filiale UBCI Développement SICAR (Liquidée) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011.L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 mars 2022 a approuvé la liquidation définitive de la filiale. Sa radiation définitive du Registre National des Entreprises a eu lieu au cours de 2023.

2. PARTICIPATION DONT LE TAUX DE DÉTENTION DIRECTE EST SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 20% ET NON RETENUE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTE C.3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à un montant de 2 963 708 KDT contre 2 820 967 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et comptes rattachés (i) - Dont leasing	3 024 996 225 951	2 875 921 204 356
Comptes débiteurs de la clientèle	151 397	152 617
TOTAL BRUT	3 176 393	3 028 538
Provisions	(199 589)	(193 567)
Agios réservés	(13 096)	(14 004)
TOTAL NET	2 963 708	2 820 967

NOTE C.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2023 à 595 245 KDT contre 489 086 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	162 937	14 889
Titres d'investissement	413 940	461 430
Créances rattachées aux titres d'investissement	21 989	16 403
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 621)	(3 636)
TOTAL NET PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	595 245	489 086

NOTE C.11 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 375 300 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 3 164 097 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	1 758 880	1 773 245
Comptes d'épargne	934 030	867 518
CAT / BC et autres produits financiers	503 582	348 352
DAT/BC échus non remboursés	11 043	16 902
Autres sommes dues à la clientèle	108 830	95 437
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	52 500	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	6 435	3 643
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	3 375 300	3 164 097

NOTE C.14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2023, le capital social du Groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élève à 529 920 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du Groupe se présentent comme suit :

SOCIÉTÉ	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	MODIFICATIONS COMPTABLES	RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES 2023
UBCI	100 008	373 013	-	-	52 553	525 574
UBCI BOURSE	-	801	-	-	333	1 134
Global Invest SICAR (G.I.S)	-	392	-	-	72	464
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	724	-	-	135	859
UTP SICAF	-	783	-	-	248	1 031
HANNIBAL SICAV	-	19	-	-	4	23
UNIVERS SICAV	-	822	-	-	13	835
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	100 008	376 554	-	-	53 358	529 920

NOTE C.21 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 331 584 KDT en 2023 contre un solde de 271 585 KDT en 2022. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (*)	26 311	21 347
Produits sur opérations de crédit (*)	286 626	231 997
Revenus assimilés	18 647	18 241
TOTAL DES INTERETS ET REVENUS ASSIMILÉS	331 584	271 585

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.25 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 837 KDT en 2023 contre un solde de 106 044 KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	15 219	9 101
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	130 346	88 797
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 127	4 697
Charges assimilées	5 145	3 449
TOTAL DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	153 837	106 044

NOTE C.26 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 074 KDT en 2023 contre un solde de 12 884 KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions	30 486	26 936
Reprises de provisions	(26 077)	(23 232)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	10	14
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	246	169
Créances radiées	16 914	9 095
Récupération sur créances radiées	(1 506)	(98)
TOTAL	20 074	12 884

NOTE C.28 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 120 164 KDT au 31 décembre 2022 à 128 646 KDT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 8 482 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- L'entrée en vigueur de la deuxième tranche des augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2023, s'élève à 7 292 KDT ;
- Pour la deuxième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la société mère UBCI affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 201 KDT contre 3 024 KDT en 2022, soit une variation positive de 2 176 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6, relative aux immobilisations incorporelles ;
- Les effectifs de la société mère UBCI sont passés de 1146 ETP en 2022 à 1172 ETP en 2023 soit une augmentation de 26 ETP. L'essentiel de cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2023 est marqué par le lancement d'un programme d'accompagnement des collaborateurs du groupe dans le cadre du projet de transformation IT. L'impact de ces deux effets s'élève à 3 497 KDT.

NOTE C.32 – PASSIFS ÉVENTUELS

CONTRÔLE FISCAL PRÉLIMINAIRE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE UBCI :

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1er Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Les risques estimés par la banque à ce titre sont couverts par des provisions pour risques et charges.

CONTRÔLE FISCAL APPROFONDI DE LA FILIALE UCDS :

La filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020. Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscales, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

NOTE C.33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024. Ultérieurement, des investigations conduites en interne, par la société Cofib Capital Finances, ont révélé des irrégularités commises par l'un de ses employés. Les données disponibles à la date de publication ne permettent pas de déterminer leur valeur.

Toutefois, au regard des éléments disponibles, il n'y aura pas d'impact financier pour la société mère UBCI sur cet exercice et les exercices futurs.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI » EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 529.920 KDT, un bénéfice net consolidé de 53.358 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 305.748 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. OBSERVATIONS

3.1 CONTRÔLE FISCAL EN COURS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE UBCI

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « C.32 Passifs éventuels », la Société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1er Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre par la société mère sont couverts par les provisions jugées nécessaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut pas être déterminé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.2 IMPACT DE LA RÉVISION DES PARAMÈTRES DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 3.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives », en application de la circulaire BCT n° 2024-01 modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société Mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.3 CONTRÔLE FISCAL EN COURS DE LA FILIALE « UBCI CAPITAL DÉVELOPPEMENT SICAR – UCDS »

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « C.32 Passifs éventuels », la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

TUNIS, LE 27 MARS 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés
Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT
Wael KETATA